

# Assemblée plénière du Conseil de développement du Pays de Lorient

16 juin 2009

« Quel bilan pour les Conseils de  
développement des pays bretons  
après 7 années d'existence ? »

Juillet 2008

Stage de Anne Nerbusson



• territoire •



# Pourquoi cette étude ?



- Importance donnée par la Région aux Pays et aux Conseils de développement
- 21 Conseils de développement, 21 situations
- Besoin d'améliorer la connaissance régionale des Conseils de développement
- Comment participer au renforcement des Conseils de développement au service des dynamiques territoriales ?

# La méthode de travail



- Stage de Master 2 de février à juillet 2008
- Entretiens dans les 21 pays : 55 acteurs rencontrés sur la base de grilles d'entretien
  - Président du CD (20)
  - animateur attitré du CD si personne dédiée (15)
  - Directeur de la structure pays (20)
  - Pas de Président de Pays compte tenu de la période électorale
- Recherche documentaire

# Principales questions



- Quelles missions ont les Conseils de développement ?
- Quelle structuration des Conseils de développement ?
- Quelle organisation pour mener les travaux ?
- Quels moyens pour fonctionner ?
- Quelles relations avec la « structure pays » ?
- Quel bilan pour les Conseils de développement ?

# Quelles missions ?



• territoire •



# Ce que prévoit la Loi



- **LOADDT (Voynet) du 25 juin 1999**

→ *« Il est associé à l'élaboration de la charte de pays. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays. Le conseil de développement est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de développement du pays et est associé à l'évaluation de la portée de ces actions ».*

- **Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003**

→ *« Le Conseil de développement est associé à l'élaboration de la charte du pays et à son suivi »*

# Principales missions exercées



- Réflexion et études sur des problématiques locales (principalement en auto-saisine)
- Appui à l'élaboration des politiques territoriales et/ou contractuelles (locales, régionales, nationales, européennes)
- Information et mise en réseau des acteurs locaux

Mais, cette production foisonnante est insuffisamment valorisée (élus, acteurs, habitants)

# Un décalage entre missions prévues et missions assurées



Types de missions des conseils de développement	Nombre de conseils de développement concernés	
	Missions prévues dans les statuts ou règlement intérieur	Missions effectivement assurées
Réflexions et propositions en auto-saisine sur des problématiques locales	13	21
Formulation d'avis consultatifs sur saisine du pays (ou de la communauté d'agglomération)	12	14
Participation à l'élaboration de la charte de territoire et du projet de pays	10	14
Suivi de la mise en œuvre du projet de pays	17	13
Information des différents acteurs sur les enjeux et les actions du pays	5	13
Mobilisation et mise en réseau des acteurs du territoire	8	8
Formation des membres du conseil de développement	0	7
Réalisation d'études thématiques	5	8
Evaluation du projet de pays	17	3
Analyse prospective du développement du pays	4	5
Animation d'un comité de bassin d'emploi	2	2
Animation de politiques territoriales (Santé)	0	1

# Quelle structuration des Conseils de développement ?



• territoire •

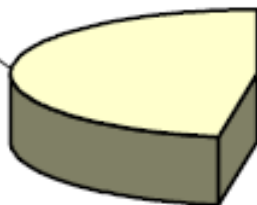


# Un statut associatif ou une organisation informelle

Répartition des conseils de développement  
selon leur organisation juridique

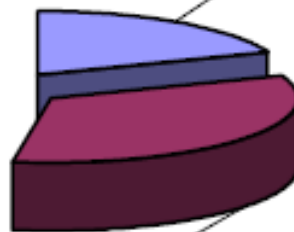
Organisation  
informelle  
**10**

*Brest, Brocéliande, Centre Ouest  
Bretagne, Cornouaille, Fougères,  
Lorient, Ploërmel - Cœur de  
Bretagne, Saint-Malo, Vallons de  
Vilaine et Vannes*



Association  
préexistante  
**4**

*Auray, Centre Bretagne,  
Dinan et Rennes*



Création d'une  
association  
**7**

*Guingamp, Morlaix, Pontivy,  
Redon et Vilaine, Saint-Brieuc,  
Trégor - Goëlo et Vitré - Porte  
de Bretagne*

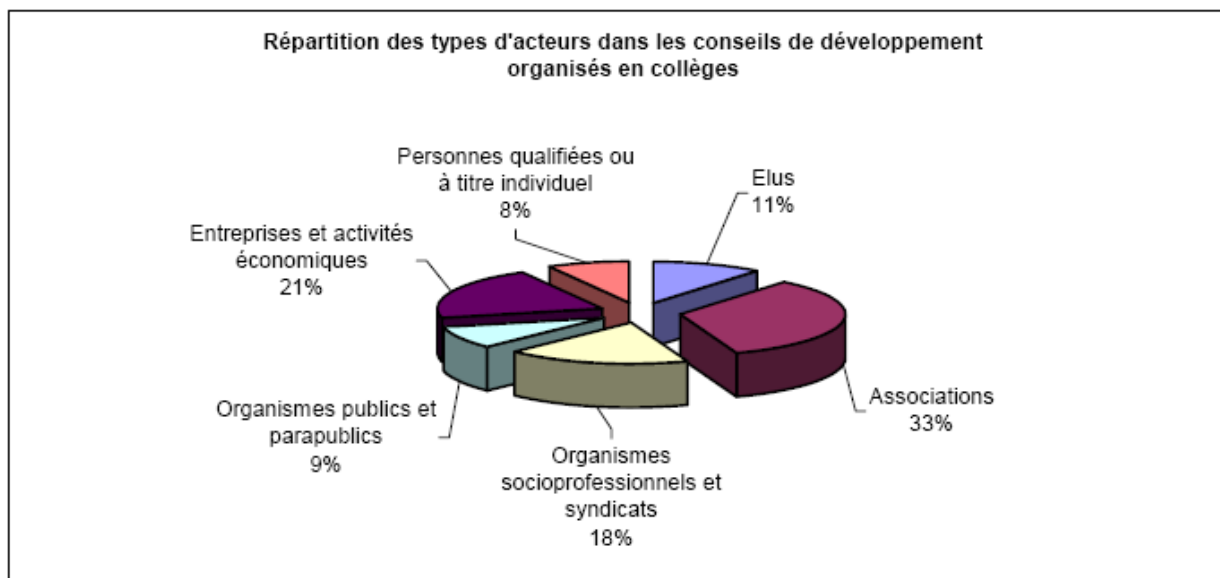
# 1 939 représentants de la société civile



- Une moyenne de 92 membres par conseil de développement
  - Fourchette allant de 36 (Brocéliande) à 200 (COB, Dinan)
- Définition floue de la qualité de membre :
  - règlement d'une cotisation, généralement dans le cas d'une organisation sous forme associative,
  - désignation écrite d'un représentant par les organismes retenus par la structure pays,
  - demande formulée par écrit pour les « personnes motivées » qui ne représentent pas une structure,
  - participation régulière aux commissions de travail.
- Quelle représentativité des membres ?
  - Représentation partielle de la société civile, essentiellement les corps intermédiaires socioprofessionnels et associatifs, excluant principalement les jeunes, les femmes, les habitants éloignés des villes centres.

# Evolution dans les modes de représentation

- Encore une majorité des conseils de développement organisés autour de collèges d'acteurs (13/21)



- Une tendance à une composition sur mesure et évolutive selon les thématiques (plus dynamique) et à une ouverture plus large de la composition du Conseil de développement

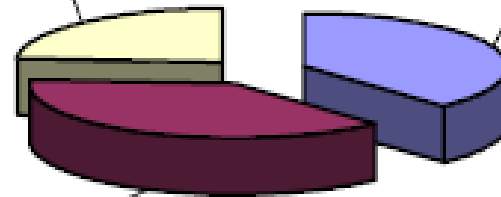
# Des élus dans 13 Conseils de développement

## Présence ou non d'élus dans les conseils de développement

Elus membres au  
même titre que  
les autres  
5

Collège d'élus  
identifié  
8

Pas d'élus  
8



Pas d'élu : Brest, Cornouaille, Lorient, Morlaix, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Trégor-Goëlo, Vannes.

# Rôle des élus au sein du Conseil



- Certains Conseils de développement ont précisé, dans leurs statuts ou règlement intérieur, qu'un élu ne pouvait pas en être le Président, ni même, parfois, le responsable d'une commission
- Selon les acteurs rencontrés :
  - Faible participation des élus
  - Pas de réelle passerelle avec les autres élus du territoire

# Quelle organisation pour mener les travaux ?



• territoire •



# Des commissions vers des groupes de travail



- 16 Conseils de développement travaillent en commissions thématiques (organisation originelle)

- « Développement économique et infrastructures »,
- « Emploi - formation »,
- « Social - santé »,
- « Tourisme - culture - loisirs »,
- « Environnement - paysages - agriculture »,
- « Services à la population »,
- « Habitat - cadre de vie »,
- « Aménagement du territoire »
- « Nouvelles technologies de l'information et de la communication »,
- « Vie associative - économie solidaire »,
- « Prospective - veille stratégique » ...

- 5 Conseils ont abandonné le travail en commission au profit de groupes de travail sur des sujets plus restreints et limités dans le temps (pour maintenir la mobilisation)

# A la recherche d'une animation dynamique



- Important risque d'essoufflement de la dynamique participative qui s'appuie sur le bénévolat.
- Méthodes variées et à renouveler sans cesse :
  - travail de synthèse de l'animateur,
  - intervenants extérieurs,
  - élaboration d'une feuille de route précise,
  - créativité de groupes,
  - formation,
  - échange d'expériences

# Quelles relations avec la « structure pays » ?

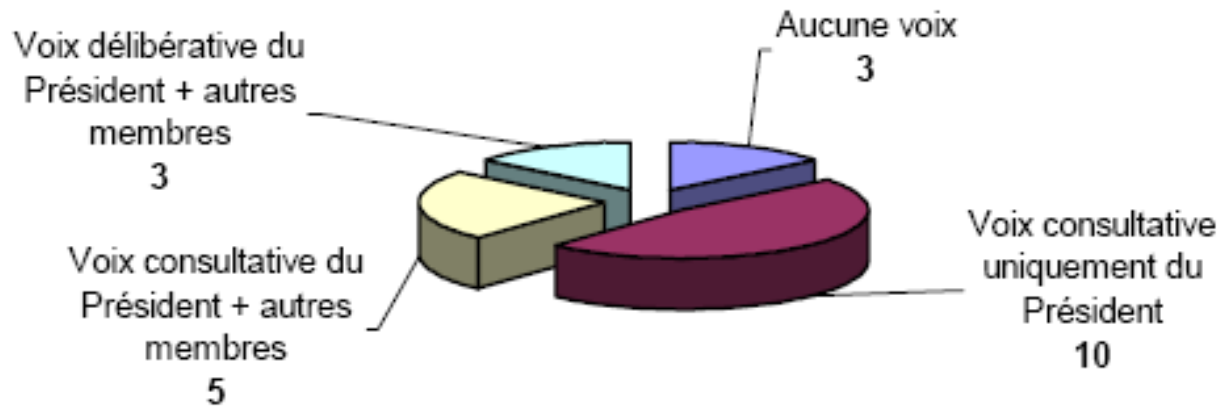


• territoire •



# Participation à la structure décisionnaire « Pays »

Type de participation des conseils de développement  
aux structures décisionnaires des pays



Une participation essentiellement consultative mais un poids limité

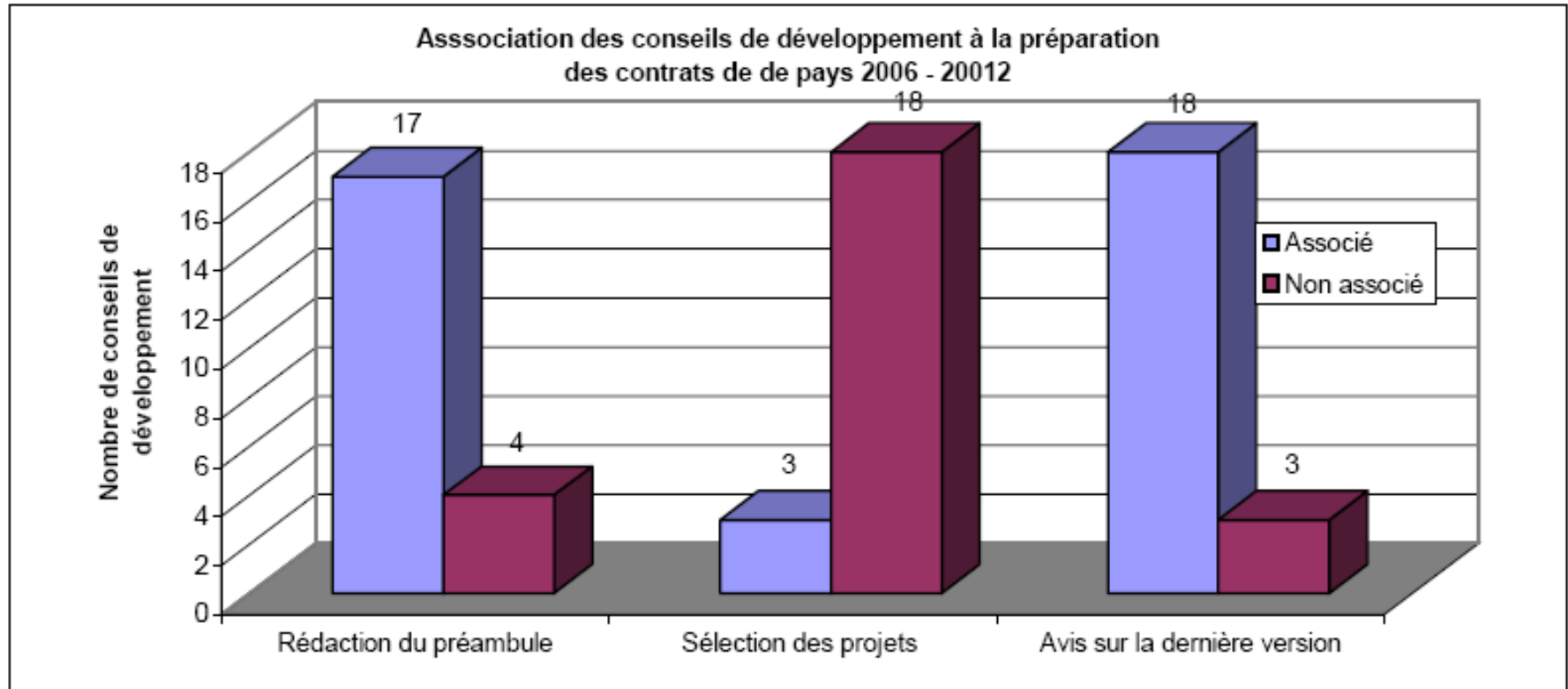
3 GIP de pays - Guingamp, Morlaix et Trégor-Goëlo - donnent des voix délibératives au Président et à un certain nombre de membres du Conseil de développement

# Une capacité d'expertise semblant peu utilisée par les structures pays



- Regrets des Présidents de Conseils de développement
  - des sollicitations des élus sur les politiques contractuelles et les SCoT
  - mais peu de sollicitation des élus sur les autres enjeux territoriaux, « Matière grise » sous valorisée
- Seules 8 structures pays - Brocéliande, Centre Bretagne, Cornouaille, Dinan, Ploërmel, Morlaix, Redon et Vilaine et Pontivy - ont saisi les Conseils de développement sur des problématiques locales :
  - services à la population
  - schéma culturel
  - gardes d'enfants en horaires atypiques
  - offre sportive
  - ...
- Un risque de frustration des membres

# Les Conseils de développement et les Contrats de pays



- Une participation active à la rédaction du préambule
- Une faible association à la sélection des projets enveloppe 2
- Une meilleure association dans le cadre de l'enveloppe 3 ?

# Quel bilan pour les Conseils de développement ?



• territoire •



# Des difficultés



- Manque de reconnaissance des élus et de la structure pays concernant le travail mené
  - Frustration des membres qui voient peu de concrétisation
- Une composition pas suffisamment représentative de la société civile
- Démobilisation et insuffisance de renouvellement des membres
- Faiblesse des moyens humains et financiers au regard des missions assurées
- Insuffisance de communication sur les travaux réalisés
  - Un outil de démocratie participative intéressant, mais délicat à manier (rôle de médiation et non de contre-pouvoir)

# Des effets ressentis sur les territoires



Malgré un sentiment de frustration exprimé par certains CD, avis positif sur les retombées des travaux menés par les Conseils de développement

- Effets directs à plus ou moins long terme sur les politiques et projets menés sur les territoires
- Accroissement du dialogue social
- Mobilisation et mise en réseau des acteurs locaux sur des projets pour certains innovants
- Sensibilisation des élus sur certains enjeux importants du territoire
- Installation progressive d'une vision prospective
- Renforcement de l'identité et de l'échelle de travail « pays »
- Organisation identifiée de mobilisation de la société civile